



**COMITÉ SYNDICAL**  
**du Syndicat du Bois de l'Aumône**  
**Séance publique du 23 septembre 2024 (18h00)**  
**À TRÉZIOUX**  
**Liste des délibérations**

Le 23 septembre 2024 à 18h00, les membres du Comité Syndical dûment convoqués, se sont réunis en séance publique, à la Salle des Fêtes de Trézioux, sous la présidence de Monsieur Lionel CHAUVIN.

Il a été procédé à l'élection d'un secrétaire de séance au sein du Comité : M. Michel DEGOILLE est désigné pour remplir cette fonction, qu'il a acceptée.

Le procès-verbal de la séance du 17 juin 2024 a été approuvé par l'assemblée.

**ÉTAIENT PRÉSENTS (délégués titulaires et suppléants) :**

**Communauté d'Agglomération Riom Limagne et Volcans :** ALBERTO Cécile, BAUDRAS Thierry, CHAMPOUX Bruno, CHAUVIN Lionel, DOLAT Gilles, GEOGEON Hugues, LAFAYE Patrice, LANGLAIS Gérard, PAZOS-SANTIAGO José, PELLETIER Sophie, PLUCHART Florence, SAHUT Michel, GRENET Roland, NURY Jacques, STEPHANT Nicolas.

**Billom Communauté :** BURIAS Sylvain, DEGOILLE Michel, DUPONT Christophe, DUTHEIL Bernadette, ESCARPA Ludovic, HAVART Sylvie, MAILLARD Guy, MARIN Nathalie, ROUZAIRE Philippe, STEINERT Michelle, ANGELY Françoise, MEURINE Daniel.

**Communauté de Communes Plaine Limagne :** BOURDIER Marie-Pierre, GIBOIN Jérôme, LE GOUGUEC Franck, MARTIN Frédéric, MAS Gilles, PONCHON Florent.

**Communauté de Communes Combrailles Sioule et Morge :** LOBREGAT Stéphane, MOULIN François, POUZADOUX Jean-Paul, RODRIGUES Anne-Sophie, VALLEIX Philippe, FABRE Jean-Louis.

**Communauté de Communes Entre Dore Et Allier :** BERGAMI Gilles, DUCHALET David, FERNANDES DA SILVA Jean-Claude, ROZIERE Anne, TRICHARD Dorothee, CALET Didier, PELLETEY Jean-Marc.

**Mond'Arverne Communauté :** BORDIER Jean-Marc, LAGRU Alain, LAMIRAND Pascal.

**Pouvoir(s) :**

- M. Stéphane CANUTO donne procuration à M. Stéphane LOBREGAT

*Constituant la majorité des membres en exercice. Le quorum étant atteint, le Comité Syndical peut valablement délibérer.*

## **LISTE DES DELIBERATIONS**

### **QUESTIONS INSTITUTIONNELLES**

**Dél. 2024-35** Validation du schéma directeur des collectes 2025-2030

### **FINANCES ET AFFAIRES JURIDIQUES**

**Dél. 2024-36** Décision modificative n°01 rectifiant le Budget Principal 2024

**Dél. 2024-37** Décision modificative n°01 rectifiant le Budget « Annexe Tri et Valorisation » 2024

**Dél. 2024-38** Adoption du tarif de prestation de collecte des encombrants

**Dél. 2024-39** Validation du bilan annuel du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA)

### **PERSONNEL**

**Dél. 2024-40** Modification du tableau des effectifs

Au cours de cette assemblée, le Comité Syndical a adopté les délibérations suivantes :

### **QUESTIONS INSTITUTIONNELLES**

#### **Dél. 2024-35 Validation du schéma directeur des collectes 2025-2030**

Le Comité Syndical, à majorité (49 voix pour et une voix contre) :

- VALIDE le schéma des collectes 2025-2030 tel que présenté et joint en annexe de la présente délibération.
- AUTORISE le Président à procéder à toutes formalités afférentes.

### **FINANCES ET AFFAIRES JURIDIQUES**

#### **Dél. 2024-36 Décision modificative n°01 rectifiant le Budget Principal 2024**

Le Comité Syndical, à l'unanimité :

- PROCÈDE aux modifications budgétaires du Budget Principal 2024 telles que présentées.
- AUTORISE le Président à procéder à toute démarche nécessaire et à signer tout document relatif à l'exécution de cette décision.
- M. Le Président et M. le Trésorier sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération.

#### **Dél. 2024-37 Décision modificative n°01 rectifiant le Budget « Annexe Tri et Valorisation » 2024**

Le Comité Syndical, à l'unanimité :

- PROCÈDE aux modifications budgétaires du Budget Annexe « Tri et Valorisation » telles que présentées.
- AUTORISE le Président à procéder à toute démarche nécessaire et à signer tout document relatif à l'exécution de cette décision.
- M. Le Président et M. le Trésorier sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération.

#### **Dél. 2024-38 Adoption du tarif de prestation de collecte des encombrants**

Le Comité Syndical, décide à l'unanimité :

- APPROUVE le tarif de prestation de collecte des encombrants tel que défini (30,00 € par point de collecte pour un enlèvement compris entre 0,5 et 3 m<sup>3</sup>).
- DÉCIDE d'appliquer ces tarifs à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2024.
- DONNE pouvoir à Monsieur le Président pour la mise en œuvre de cette décision.

#### **Dél. 2024-39 Validation du bilan annuel du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA)**

Le Comité Syndical, à l'unanimité :

- PREND ACTE ET VALIDE le bilan annuel du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA).

## PERSONNEL

### **Dél. 2024-40 Modification du tableau des effectifs**

Le Comité Syndical, à l'unanimité :

- APPROUVE la mise à jour du tableau des effectifs comme défini.
- DÉCIDE la création et la suppression des postes comme définies dans le tableau ci-dessus, applicable au 1<sup>er</sup> novembre 2024.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h15.

Le Président,  
Lionel CHAUVIN

